

RAPPORT N° 256 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 7 NOVEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 31 octobre au 07 novembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également trois (3) cas d'arrestations arbitraires, une (1) personne grièvement blessée par un chef d'Imbonerakure ainsi qu'un (1) cas de viol commis sur une fille mineure en détention dans un cachot de police.

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Dans la journée de samedi 31 octobre 2020, deux jeunes Imbonerakure, Claude Iteriteka et Bosco Ngabire, ont assassiné un enfant appelé Émile Dushime, âgé de 14 ans, avant de voler 7 chèvres qu'il faisait paître au bord de la rivière Rusizi au niveau de la transversale 5 sur la colline de Kaburantwa en commune Buganda dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins ayant repêché sa dépouille mortelle mardi 3 novembre 2020 dans la rivière Rusizi au niveau de la zone de Gatumba, en commune de Mutimbuzi dans la province voisine de Bubanza, ces deux jeunes Imbonerakure auraient ligoté l'enfant au niveau des bras et des jambes et l'auraient jeté vivant dans la rivière. Les mêmes sources ajoutent qu'après avoir commis ce crime, ces Imbonerakure ont emporté les 7 chèvres que l'enfant gardait vers la localité de Nyamwoma dans le groupement de Sange, en plaine de la Rusizi du territoire d'Uvira, en République démocratique du Congo.

SOS Torture Burundi a appris que ceux deux jeunes Imbonerakure ont été arrêtés mardi 3 novembre 2020 par la police du commissariat de la commune de Buganda pour être traduits en justice et que la famille de la victime est en train de subir des intimidations de la part d'autres jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD (Conseil pour la défense de la démocratie- Forces pour la défense de la démocratie).

- Au matin de lundi 2 novembre 2020, deux corps sans vie d'un homme et une femme baignant dans une mare de sang ont été découverts dans les champs se trouvant tout près de la rive de la rivière Rusizi au niveau de la transversale 6 de la colline de Kagazi dans la commune de Rugombo, en province Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, l'administrateur de la commune de Rugombo, Antoine Mbonimpa, a immédiatement ordonné d'enterrer les corps sans aucune enquête menée par la police judiciaire pour leur identification.

SOS Torture Burundi déplore que des corps sans vie de personnes soient régulièrement découverts çà et là, et plus particulièrement dans et sur les rives des lacs et rivières, et que les autorités administratives s'empressent de les enterrer sans devoir les identifier. Elle pense que ces mêmes autorités connaissent bien l'identité des victimes et qu'elles veulent ainsi protéger les auteurs de ces assassinats dont elles sont souvent complices.

2. Arrestations arbitraires

- Dans la matinée du dimanche 1^{er} novembre 2020, sur la colline de Kiganza, en zone de Maramvya, dans la commune de Burambi, en province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), la police a arrêté un enseignant de l'école primaire de Rukere du nom de Denis Nindereye et l'a conduit vers une destination jusqu'ici inconnue de sa famille. Selon des témoins sur place, la victime a été accusée de participation aux bandes armées.
- Dans la matinée de mardi 3 novembre 2020, sur la colline de Donzi en zone de Maramvya de la commune de Burambi, en province de Rumonge, la police a arrêté sans mandat un ancien militaire ex-FAB (Forces armées burundaises) en retraite du nom d'Évariste Ndiokubwayo à son domicile et l'a détenu depuis ce jour à la position de police située sur la colline de Kiganza dans la même zone de Maramvya.

SOS Torture Burundi déplore une recrudescence d'arrestations arbitraires qui sont effectuées depuis fin août dernier par la police, en collaboration avec des jeunes Imbonerakure et certains administratifs, et qui sont dirigées principalement contre des retraités de l'armée et de la police de l'ethnie Tutsi ainsi que contre des militants du parti CNL (Conseil national pour la liberté).

- Dans la soirée de mercredi 4 novembre 2020 vers 20 h, des jeunes Imbonerakure en compagnie des policiers ont arrêté une jeune fille du nom de Divine Kezakimana (20 ans) en zone de Cibitoke dans la commune urbaine de Ntakangwa (mairie de Bujumbura) après qu'elle ait lancé quelques jours avant une blague sur une chaine locale You Tube étiquetant des garçons des quartiers nord de Bujumbura d' « impolis ».

Selon des sources sur place, des Imbonerakure natifs de Kamenge se seraient plaints arguant que la jeune fille les aurait rabaissés.

3. Atteintes du droit à la sécurité physique

- Sur la colline de Rushemeza en zone, commune et province de Rutana, un chef des Imbonerakure de la colline de Museno, en zone et commune de Gitanga de la même province, connu sous le nom de Juvénal Nkuzimana a grièvement blessé à coups de gourdin Jean Claude Irankunda, originaire de la colline Rushemeza en date du 1^{er} novembre 2020.

Selon des sources sur place, la victime a été évacuée vers l'hôpital de Rutana pour des soins de santé, tandis que l'auteur de ces lésions corporelles volontaires n'a pas été du tout inquiété.

SOS Torture Burundi déplore que des Imbonerakure commettent des crimes en toute impunité sous la protection de la police, de l'administration et parfois de la justice; ce qui constitue une source de graves violations de droits humains contre de citoyens burundais soupçonnés de ne pas soutenir le régime en place.

4. Atteintes à caractère sexuel

- Dans la nuit de dimanche 1^{er} novembre 2020 vers 23 h, au commissariat communal de la police en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), un Agent chef de 2^{ème} classe (APC2) connu sous le nom de Cyriaque Bivakumana a été surpris par ses collègues en flagrant délit de viol sur une fille encore mineure âgée de 17 ans qu'il avait sortie du cachot où elle était détenue depuis le vendredi dernier 30 novembre 2020.

Selon des sources sur place, ce policier a été directement appréhendé et conduit au cachot de ce commissariat pour confection de son dossier pénal tandis que la victime reçoit de soins appropriés dans une structure sanitaire de Cibitoke.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.